

Bagnolet, le 8 septembre 2026

Lettre ouverte à la Ministre de l'agriculture

VIVEA : la formation des paysan·nes ne peut pas être une variable d'ajustement budgétaire

Madame la Ministre,

Depuis plus de huit mois, la situation financière de VIVEA, le fonds d'assurance formation de paysan·nes, provoque une profonde inquiétude dans le monde agricole. La baisse des ressources du fonds de formation professionnelle agricole, liée notamment à la diminution des cotisations professionnelles, a entraîné des restrictions de financement dont les impacts sont désormais visibles sur le terrain : formations refusées, actions annulées, droits à la formation réduits, organismes de formation fragilisés, parcours d'installation réduits et mis en difficulté, dynamiques de formations territoriales fortement menacées de pertes de savoir-faire ayant des implications sur les outils de production et les entreprises elles-mêmes.

Cette crise intervient pourtant à un moment où les besoins de formation n'ont jamais été aussi importants. Les paysan·nes doivent faire face à des bouleversements majeurs : adaptation au changement climatique, hausse des charges, réduction de la dépendance aux intrants, diversification des fermes, transformation alimentaire, autonomie technique, transmission et renouvellement des générations. Dans ce contexte, la formation professionnelle agricole est maillon indispensable pour permettre aux fermes de s'adapter, de se maintenir et de se transformer.

C'est pourquoi la Confédération paysanne alerte depuis plusieurs fin 2025 sur l'épuisement des ressources de VIVEA et sur les conséquences concrètes des restrictions budgétaires.

Nous avons demandé l'ouverture d'un travail pluriannuel sur les besoins réels de formation et les moyens financiers nécessaires pour y répondre. Cette demande ne vise pas à imposer une solution unique, ni à décréter une hausse de cotisation, mais à mettre toutes les pistes sur la table : évolution éventuelle de la contribution professionnelle, cofinancements publics, meilleure anticipation budgétaire, financement spécifique des formations obligatoires et construction d'une trajectoire financière lisible pour les années à venir.

Face à l'absence de réponse structurelle, plus d'une dizaine de parlementaires, sollicités par la Confédération paysanne, ont interpellé le gouvernement par voie de questions écrites. Ces interpellations portent sur les restrictions de financement, les conséquences pour les paysan·nes et les organismes de formation, le poids des formations obligatoires comme le certiphyto, qui phagocyte les besoins en formation légitimes des contributeur·rices, ainsi que sur la nécessité d'engager une réflexion globale sur le financement et la gouvernance de VIVEA.

Votre réponse à ces interpellations ne peut nous satisfaire.

Elle renvoie principalement aux dispositifs existants, au compte personnel de formation (CPF), aux politiques publiques générales et aux régulations internes du fonds. Mais elle ne répond pas à la question centrale : comment garantir durablement un droit effectif, équitable et financé à la formation professionnelle agricole ? La situation actuelle n'est pas un simple ajustement de gestion. Elle constitue une crise profonde du financement de la formation agricole continue.

Sur le terrain, ces restrictions ont déjà des effets très concrets et très néfastes pour accéder à des formations financées.

Des formations en transformation fermière, mécanique, électricité, comptabilité, soudure, gestion administrative, fromagerie fermière ou encore autonomie technique sont refusées ou annulées, alors même qu'elles sont essentielles à la viabilité économique des fermes, à la réduction des charges, à la diversification, à l'adaptation climatique et à la transition agroécologique.

Des personnes en cours d'installation voient même des formations inscrites dans leur Plan de Professionnalisation Personnalisé remises en cause, ce qui fragilise directement leur parcours d'installation, voire le compromet à court terme. Cette situation crée une incohérence majeure entre, d'un côté, les exigences formulées dans les parcours à l'installation, et de l'autre, les financements effectivement accessibles.

Le dernier conseil d'administration de VIVEA a malheureusement confirmé l'absence de réponse à la hauteur de la situation. Les organisations professionnelles représentées ont refusé d'ouvrir un travail sérieux sur des scénarios d'évolution de la contribution à la formation professionnelle, malgré notre demande d'engager une projection budgétaire pluriannuelle qui demeure stratégique et indispensable.

Il est indispensable de poser enfin les termes du débat : quels sont les besoins réels de formation ? Quelles ressources sont disponibles ? Quels manques faut-il combler ? Quels financements complémentaires peuvent être mobilisés ? Quelle contribution est nécessaire pour répondre aux enjeux ?

Construire le futur plan stratégique 2027-2032 de VIVEA sans ce travail préalable reviendrait à définir des orientations sans se donner les moyens de les appliquer. Ce serait organiser la pénurie, réduire les prises en charge, reporter une partie du coût sur les paysan·nes ou fragiliser encore davantage les organismes de formation.

Madame la Ministre, il n'est pas acceptable que la réponse publique consiste à renvoyer les paysan·nes vers le CPF comme solution principale. La mobilisation du CPF suppose des démarches administratives supplémentaires, une adaptation des organismes de formation agricoles et, bien souvent, un reste à charge ou des contraintes nouvelles pour les personnes concernées. Le CPF ne peut pas devenir le substitut d'un fonds professionnel mutualisé, conçu pour répondre aux besoins spécifiques des paysan·nes.

Le fonds VIVEA a clairement défendu sa légitimité, sa singularité par le financement de formations courtes liées à des besoins de terrain où la réponse via le CPF ne peut se généraliser de par l'inadéquation entre le dispositif et la nécessité d'organiser des actions très diverses adaptées au contexte et aux spécificités des entreprises agricoles et de leurs ressortissant·es.

De même, les formations obligatoires, et en particulier le renouvellement du Certiphyto¹ doivent faire l'objet d'un débat spécifique. Leur financement pèse très lourdement sur les ressources de VIVEA et réduit les marges de manœuvre pour les formations attendues par les professionnel·les. Le Certiphyto mobilisant des fonds VIVEA depuis 2009, non sans avoir rencontré des crises précédentes au sein du fonds de par sa place trop prépondérante dans le budget, ne peut devenir une des priorités quasi exclusives du fonds de formation.

Sur les 2,1 millions d'euros débloqués mi-juin sur une enveloppe Certiphyto déjà sous-utilisée², seuls 400 000 euros ont été fléchés vers les porteur-euses de projet d'ici fin 2027. Cela ne répond pas à l'ampleur des besoins et cela montre que la place des formations obligatoires dans le budget de VIVEA doit être réinterrogée.

Nous prenons acte de l'annonce d'un audit extérieur visant à comprendre pourquoi la baisse des cotisations MSA 2025 n'a pas été anticipée. Cet audit devra permettre d'établir des responsabilités, de tirer les enseignements de cet accident budgétaire et d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Mais il ne peut se substituer à une décision politique : ouvrir sans délai un travail pluriannuel sur les besoins et les moyens de la formation professionnelle agricole.

Madame la Ministre, la période actuelle est un moment charnière pour l'agriculture. Les paysan·nes doivent faire face simultanément à la crise climatique, à la hausse des charges, aux difficultés d'installation et de transmission, à la nécessité de réduire leur dépendance aux intrants, de renforcer leur autonomie technique et économique, et de répondre aux attentes alimentaires et environnementales de la société.

Dans ce contexte, sacrifier la formation serait une faute.

Nous vous demandons donc :

- **d'ouvrir immédiatement**, avec VIVEA, les organisations professionnelles agricoles et les organismes de formation, **un travail pluriannuel sur les besoins réels de formation et les moyens nécessaires pour y répondre ;**
- **de mettre sur la table l'ensemble des leviers possibles de financement** : évolution de la contribution professionnelle, cofinancements publics, mobilisation de financements complémentaires, meilleure anticipation budgétaire ;
- **de réinterroger le financement des formations obligatoires**, notamment le Certiphyto, afin qu'elles ne captent pas une part disproportionnée des moyens du fonds ;
- **de garantir la cohérence entre les exigences des parcours à l'installation**, notamment les PPP, et les financements effectivement accessibles ;
- **de préserver le principe d'un droit effectif à la formation pour toutes les paysan·nes**, quel que soit leur territoire, leur production, leur statut ou leur trajectoire professionnelle.

¹ Le certificat individuel de produits phytopharmaceutiques. La possession d'un Certiphyto est obligatoire pour toute personne qui, dans le cadre de son activité professionnelle, utilise, vend, achète ou conseille l'usage de produits phytosanitaires.

² 10,2 millions d'euros n'ont pas été consommés sur un budget global de 55 millions d'euros.



Confédération paysanne

Syndicats pour une Agriculture paysanne et la défense de ses travailleur·euses

La formation professionnelle agricole ne peut pas être une variable d'ajustement budgétaire. Elle est un outil stratégique pour l'avenir de l'agriculture.

Madame la Ministre, il est encore temps de sortir d'une logique de restriction et de gestion de la pénurie. Il est encore temps de construire un financement à la hauteur des enjeux. Il est encore temps de reconnaître que la formation agricole n'est pas un coût, mais un investissement indispensable pour l'avenir. Nous vous demandons d'agir.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre détermination à défendre un accès effectif, équitable et pérenne à la formation pour toutes les paysan·nes.